

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Point 87 de l'ordre du jour

**Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique****Conseil de sécurité****Soixante-deuxième année****Lettre datée du 12 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le rapport de synthèse des services de renseignement américains paru en novembre 2007, qui montre clairement que les allégations soulevées de façon persistante par les États-Unis d'Amérique au sujet du programme nucléaire de la République islamique d'Iran sont dénuées de tout fondement.

Le rapport, qui réduit à néant quelques-unes des conclusions formulées par les services de renseignement en 2005 au sujet du programme nucléaire pacifique de l'Iran, démontre que les prétextes mis en avant pour que le Conseil de sécurité se saisisse de la question étaient dès le départ fallacieux et infondés. En outre, il met en évidence le fait que les États-Unis ont déformé les faits afin de poursuivre des visées politiques concernant le programme nucléaire pacifique de l'Iran. Le rapport montre également que les États-Unis ont orchestré une campagne systématique et acharnée touchant le prétendu « programme d'armement nucléaire » de l'Iran - programme qui n'était qu'une illusion et n'a jamais existé - afin d'instiller la crainte et de tromper le Conseil de sécurité, poussant ainsi ce dernier à prendre des mesures illégales contre l'Iran. On retiendra qu'à l'issue de la parution du rapport de synthèse, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a souligné le bien-fondé de l'affirmation de l'Iran selon laquelle il n'avait pas de programme d'armement nucléaire.

Je tiens à dire que le rapport de synthèse contient des allégations sans fondement, notamment une hypothèse fantaisiste selon laquelle l'Iran aurait travaillé à un programme d'armement nucléaire avant 2003. Ces allégations sont dénuées de tout fondement et l'Iran les rejette catégoriquement. Le programme nucléaire de l'Iran a été et restera un programme pacifique. La position de l'Iran a été confirmée par l'AIEA dans ses rapports, l'Agence n'ayant découvert aucun élément de preuve ou indice démontrant que l'Iran avait eu un programme nucléaire militaire à un moment quelconque. L'AIEA a souligné à plusieurs reprises qu'elle n'avait constaté aucun détournement de matières fissiles en vue de la fabrication d'armes nucléaires



ou de tout autre engin explosif nucléaire en Iran. Certains membres permanents du Conseil de sécurité avaient déjà rejeté les allégations faites dans le rapport de synthèse et ont réaffirmé leur position après la parution du rapport.

De nombreux rapports de l'AIEA, notamment le plus récent, le rapport de synthèse susmentionné et plusieurs déclarations faites par des personnalités internationales et quelques membres du Conseil de sécurité ont montré que l'Iran n'avait pas et n'a pas de programme nucléaire militaire. Compte tenu de ces rapports et déclarations, rien ne justifie que le Conseil de sécurité se soit saisi de la question; les mesures qu'il a prises n'ont donc aucun fondement juridique.

Ainsi que de nombreux représentants iraniens n'ont cessé de le répéter, l'AIEA continuera comme par le passé à assurer la vérification intégrale du programme nucléaire iranien. L'Iran a déjà pris des mesures fondamentales, a fait preuve de beaucoup de bonne volonté et d'indulgence vis-à-vis de l'AIEA et a adopté des mesures de confiance importantes qui vont bien au-delà de ses obligations conventionnelles. Il continuera à coopérer de façon constructive avec l'AIEA, seule instance compétente en ce qui concerne la question. La coopération entre l'Iran et l'Agence, telle que définie dans le plan de travail conclu par les deux parties en août 2007, progresse de façon satisfaisante et dans les délais prescrits, ce qui a permis de régler les questions les plus cruciales et d'engager des négociations en vue du règlement d'autres questions. Toutes les activités nucléaires de l'Iran, y compris l'enrichissement, sont menées conformément aux dispositions du Statut de l'AIEA, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'Accord de garanties généralisées, et sont surveillées de près par l'Agence. Une coopération aussi étroite de la part de l'Iran a permis à l'Agence de conclure de façon constante qu'il n'y avait pas de signe de détournement des activités nucléaires pacifiques de l'Iran.

Compte tenu de ce qui précède, il est temps que le Conseil de sécurité cesse d'examiner la question du programme nucléaire de l'Iran, examen parfaitement illégal, et la renvoie à l'instance technique compétente, à savoir l'AIEA. Le Conseil devrait laisser l'Agence faire son travail en toute indépendance.

Nul doute que la poursuite de l'examen de la question par le Conseil de sécurité serait injustifiée, ne ferait que compliquer la situation et compromettrait la crédibilité et l'autorité de l'AIEA.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 87 de l'ordre du jour intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Mohammad **Khazaei**